

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2219

présenté par
Mme Abba

ARTICLE 1ER C

À l'alinéa 7, substituer au mot :

« révision »

le mot :

« actualisation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.